

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844

Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION

Seizième session ordinaire

30 - 31 Janvier 2011

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/15(XVI) Add.3

Original : Français

**COMPTE RENDU DE LA PARTICIPATION AFRICAINE A LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA BIODIVERSITE
D'OCTOBRE 2010 A NAGOYA (JAPON)**

**« LA BIODIVERSITE DU CONTINENT AFRICAIN,
UN COMBAT COMMUN POUR L'AFRIQUE »**

(Point proposé par la République Gabonaise)

I. INTRODUCTION

1. Lors de la Conférence panafricaine sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté en Afrique : « Quelles opportunités pour l'Afrique », qui s'est tenue le 17 septembre 2010 à Libreville, les Ministres Africains en charge des questions d'environnement et de l'économie ont adopté une importante Déclaration dénommée Déclaration de Libreville.

2. Les Ministres ont expressément prié Son Excellence Monsieur ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, pays hôte de ladite conférence, de soumettre cette Déclaration ministérielle à la soixante-cinquième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2010 à New-York et à la dixième réunion de la Conférence des États Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2010 à Nagoya.

3. S.E.M. ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'État a, à ce titre, pris la parole au nom de l'Afrique à la Conférence de Nagoya pour souligner l'importance cruciale de la diversité biologique de l'Afrique.

4. Le développement vert du continent, la nécessité de parvenir à un « deal » sur l'accès aux ressources génétiques et le partage, le plan stratégique (2011-2020) et la mobilisation des ressources ont constitué l'ossature de la déclaration du Président de la République Gabonaise.

5. Au regard des enjeux de cette question pour le continent et la nécessité d'y accorder un suivi, la République Gabonaise a jugé utile d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA).

II. ENJEUX DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR L'AFRIQUE

6. L'Afrique recèle près de 40% de la diversité biologique mondiale existante et abrite 8 des 34 sites mondiaux les plus riches en biodiversité. Cette richesse est visible à travers le continent par la nature et la variété des espèces animales, végétales et aquatiques.

7. La diversité biologique est non seulement un facteur de richesse pour les États africains et pour l'humanité toute entière mais aussi un facteur de survie des

populations africaines. En effet, elle procure les aliments nécessaires à la consommation et assure la stabilité et la pérennité de nos États.

8. Par ailleurs, la diversité biologique est une ressource économique à très forte valeur ajoutée et un atout additionnel pour l'Afrique dans le cadre de son développement économique et de la lutte contre la pauvreté. La feuille de route sur l'économie et la croissance verte adoptée à l'issue de la Conférence panafricaine de Libreville, de septembre 2010 l'illustre parfaitement.

9. C'est le lieu de solliciter l'appropriation de la problématique de la diversité biologique par l'Union Africaine. D'autant que l'on enregistre quelques avancées en la matière en faveur du continent à savoir :

- l'adoption toute récente à Nagoya du Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) ;
- le Plan stratégique décennale sur la diversité biologique (2011-2020) ;
- le Plan pour la mobilisation des ressources, ainsi que de 40 autres décisions dans des domaines stratégiques et d'intérêt crucial pour le continent tels que le transfert des technologies ; le renforcement des capacités ; la coopération sud-sud sur la diversité biologique ; la mise en place de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique en matière de biodiversité et de service éco systémiques (IPBES) ; l'économie verte ; l'interrelation entre la diversité biologique et changement climatique, etc.

10. La meilleure arme et le principal atout de négociation de l'Afrique restent l'immensité de son potentiel en ressources naturelles. L'alimentation des populations l'éco-tourisme, la préservation des richesses des forêts, des fleuves et des océans, la protection des terres cultivables, la médecine traditionnelle, la limitation des exodes sauvages ne fonctionneront correctement que grâce à la protection de notre diversité biologique.

11. L'équilibre naturel entre espèces, ainsi que la stabilisation du climat mondial ne sont possibles que grâce à une biodiversité importante sur nos territoires.

12. En revanche, le développement humain et économique en Afrique combiné aux conséquences dramatiques du réchauffement climatique et à la désertification ont déjà et auront encore un impact négatif sur la biodiversité de notre continent.

13. De récentes études nous indiquent que chaque année des espèces disparaissent en Afrique et dans le monde et des terres s'appauvrissent. Les engagements pris à Johannesburg en 2000 au Sommet sur le développement durable de réduire de moitié, d'ici 2020, la perte de la diversité biologique mondiale s'avèrent un échec. Les conséquences futures pour nos populations et nos États sont à peine mesurables. Il est indéniable que si nous pouvons les mesurer et les cerner, nous pourrions ensemble envisager des politiques permettant de contrôler ce phénomène.

14. L'enjeu de la diversité biologique n'est pas seulement un geste humanitaire de notre part, mais il s'agit avant tout de la survie de la planète, d'un acte de protection des générations africaines actuelles et futures.

15. Préserver notre diversité biologique revient à protéger non seulement nos États, nos économies, nos populations, mais aussi sauvegarder à long terme nos richesses naturelles, éléments fondamentaux de nos économies et de notre développement futur.

16. Face à ces enjeux, de plus de plus de pays et d'organismes internationaux s'organisent et se penchent sur cette problématique. Différentes réunions et sommets ont permis d'élaborer des textes et des réglementations permettant de préserver à diversité biologique et de limiter sa perte.

III. PERSPECTIVES

17. La Conférence panafricaine sur la diversité biologique et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui a tenue ses assises à Libreville au Gabon du 12 au 18 septembre 2010, suite à une décision de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE, a jeté les bases d'une plate forme commune africaine qui a permis d'aller uni à la Conférence de Nagoya au Japon et de défendre une même position.

18. Les résultats de Nagoya, notamment l'adoption d'un Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages ; le Plan stratégique décennale sur la diversité biologique (2011-2020) montrent que plus que jamais la nécessité pour les pays africains d'aller au-delà d'une position commune, en adoptant une structure et un mécanisme de coordination à l'instar des structures mises en place par l'Afrique dans le cadre des négociations sur les changements climatiques.

19. Ayant conscience que le défi de la diversité biologique est avant tout transfrontalier, prenant en compte l'énorme avantage et potentiel que l'Afrique est à

même d'obtenir du Protocole de Nagoya : du Plan stratégique décennale sur la diversité biologique (2011-2020) et de l'ensemble des décisions émanant de Nagoya ; tenant compte du fait que l'Afrique a obtenu près de 80% de ses demandes à Nagoya, les États africains sont donc invités à collaborer et à travailler ensemble pour capitaliser et tirer profit des retombées positives de Nagoya et de veiller à leur matérialisation.

2011-01-30

Briefing on African participation in the international conference on biodiversity, October 2010 in Nagoya, japan (Item Proposed by the Gabonese Republic)

African union

African union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5761>

Downloaded from African Union Common Repository